

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DICOM 19** Conventions de partenariat pour l'exposition « Coluche ».

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat avec Europe 1, INA, Le BonBon, Le Point, Pathé Production, Cinéma Les Fauvettes, RATP, Sony, TF1, pour l'exposition « Coluche » ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat avec Europe 1, INA, Le BonBon, Le Point, Pathé production, Cinéma Les Fauvettes, RATP, Sony, TF1, pour l'exposition « Coluche ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat susvisées, jointes à la présente délibération.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer lesdites conventions.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**